

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS: CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT: Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

2/2022 Compte de gestion 2021:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2021 présenté par Mme Goasdoué, Trésorier Principal de Luxeuil Les Bains, ayant exercé au cours de la gestion 2021.

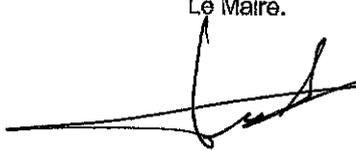
Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérard, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS: CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT: Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

3/2022 Vote du Compte Administratif de 2021

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Sylvain pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'année 2021 de la commune. Comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	203 453.96€	52 228.07€
RECETTES	214 799.91€	83 468.36€
Report 2020	87 110.34€	- 65 866.14€
RESULTAT	+ 98 456.29€	- 34 625.85€

Solde : 63 830.44€

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire.






REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS: CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : ∅

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 01/04/2022
Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

4/2022 Affectation du résultat de l'exercice 20120

Constatant que le compte administratif de 2021 présente :

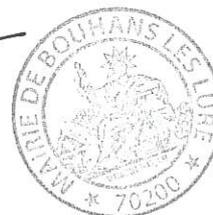
Un excédent de fonctionnement de **98 456.29€**

Un déficit d'investissement de **34 625.85€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à la section d'investissement : **34 625.85€**
- à la section de fonctionnement : **63 830.44€**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérard, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

5/2022 Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif de 2022 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
	301 781€	151 150€
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		34 626€
TOTAL DES DEPENSES	301 781€	185 776€
RECETTES		
	237 951€	185 776€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 830€	
TOTAL DES RECETTES	301 781€	185 776€

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOUHANS LES LURE' around the perimeter and '70200' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a star above it.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MÉNIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022
Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

6/2022 Vote des taux des taxes locales 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 33.34 %
- Taxe foncière non bâti : 35.39%

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 01/04/2022
Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

7/2022 BUDGET ANNEXE EAU : Compte de gestion 2021:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2021 présenté par Mme Goasdoué, Trésorier Principal de Luxeuil Les Bains, ayant exercé au cours de la gestion 2021.
Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**8/2022 BUDGET ANNEXE EAU Vote du Compte Administratif de
2021**

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Bernard pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget annexe eau de l'année 2021 de la commune.

comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	30 477.64€	917.88€
RECETTES	38 148.71€	0€
Report	34 135.48€	6841.41€
RESULTAT	+ 41 806.55€	+ 5 923.53€

Solde : 47 730.08€

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.






REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSION Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

9/2022 Budget EAU Affectation du résultat de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif de 2021 présente :

Un excédent d'exploitation de **41 806.55€**

Un excédent d'investissement de **5 923.53€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **à la section d'investissement : 5 923.53€**
- **à la section de fonctionnement : 41 806.55€**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022
Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

10/2022 Budget EAU Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif de 2022 comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
	75 443€	402 137€
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DES DEPENSES	75 443€	402 137€
RECETTES		
	33 637€	396 214€
REPORT 2019	41 806€	5 923€
TOTAL DES RECETTES	75 443€	402 137€

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registra les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022
Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

11/2022 CARTE AVANTAGE JEUNE 2022/2023

Le Maire propose comme les années précédentes d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux habitants de Bouhans-Lès-Lure âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 2002 et 2011).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à commander les cartes à 7€ l'unité auprès du Centre d'information jeunesse.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CIJ ou tout autre document se rapportant à l'achat des Cartes Avantages Jeunes.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2022

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE BOUHANS LES LURE' and the number '70200' at the bottom.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022
Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

12/2022 Programme de travaux en forêt 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt élaboré par les services de l'ONF pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le devis d'entreprise AUGIER Patrick de Linexert des travaux sylvicoles comme suit :
Parcelle 36j : nettoyage de régénération en plein pour la somme de 851.40€HT
Parcelle 11j : dégagement manuel pour la somme de 1351.50€ HT
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et tout document se rapportant à cette affaire.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire.




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

13/2022 Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- D'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- De l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;**
- **d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSION Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**14/2022 APPROBATION DES MODIFICATIONS ETAT DES LIEUX
DES PARCELLES-
Aménagement foncier agricole et forestier de Amblans et Velotte,
Genevreuille, Pomoy**

Dans le cadre de l'article L121-17 et L121-18 du code rural et de la pêche maritime, le projet d'aménagement foncier agricole et le programme de travaux connexes, validés par la commission intercommunale d'aménagement foncier dans la séance du 3 mai 2021, ont modifié le tracé ou l'emprise de certains chemins ruraux, chemins d'exploitations et voiries communales inclus dans le périmètre d'aménagement.

Le Maire explique que le Conseil Municipal est tenu de délibérer sur la prise en compte de ces modifications.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** ces modifications.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire.




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

15/2022 Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Maire expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail,

- vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 ;
- vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- vu la circulaire du 18 avril 2002 prescrivant que l'élu employeur doit précéder à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;

La commune a sollicité les services du Centre de Gestion de la Haute-Saône (CDG70) pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le conseil, après avoir entendu Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le recours à l'intervention du Centre de Gestion de la Haute Saône au titre de la démarche de prévention « évaluation des risques professionnels » engagée,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, MARCOT Hugues, PICHOT Gérald, REMOND Luc.

ABSENTS REPRESENTÉS : CORDIER Sylvie représentée par REMOND Luc

ABSENT : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

16/2022 Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.
Le Maire expose :

- ⇒ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose un **service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale,
- ⇒ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

